



# COMUNE DI CAPRAIA E LIMITE

PROVINCIA di FIRENZE

Cher hôte,

Je vous signale qu'à partir du 1° avril 2012, sera appliquée une taxe de séjour, conformément au Décret législatif 23/2011 sur le fédéralisme municipal, sur tout le territoire de Capraia e Limite .

Capraia e Limite est un village qui a toujours considéré la protection et la valorisation du patrimoine environnemental comme une de ses priorités, et un atout de son offre territoriale ainsi que de sa capacité d'accueil.

Par conséquent nous vous prions de payer cette taxe ; grâce à cette contribution nous pourrons mieux faire face aux efforts nécessaires afin de garantir la qualité des services et des ressources que nous essayons d'offrir à ceux qui souhaitent séjourner chez nous.

Au plaisir de vous accueillir quand vous le désirerez s'ajoute pour ma part la fierté que vous ayez choisi notre territoire, et mes remerciements de nous avoir aidés à sauvegarder notre patrimoine et à améliorer notre offre touristique.

Je vous souhaite un agréable séjour à Capraia e Limite

Recevez, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

LE MAIRE  
Enrico Sostegni